



Annulation de commande Foire de paris 2015

Par **IBS95**, le 11/05/2015 à 11:03

Bonjour,

Hier j'ai signé sous pression un achat de 2 canapés 'Cuir center' et versé 603 € d'acompte. Avec paiement comptant à la livraison
Par contre Sur la commande il n'a pas de date Précise juste le mois de livraison "Septembre"

1- Puis je annuler ma commande et récupérer mon Acompte.
sachant que dans les CGV il ya cette "Néanmoins....."

CGV

Aucune annulation, totale ou partielle, de commande définitive ne peut être acceptée en dehors des cas expressément prévus par la loi. [fluo]**Néanmoins si le client ne prend pas livraison après une mise en demeure expresse, nous pourrons annuler la commande. Dans ce cas, il est expressément convenu que les sommes versées d'avance à titre d'acompte seront conservées par le vendeur sans préjudice de toute demande complémentaire de dommages et intérêts.**[/fluo]

2 - Si je ne souhaite plus être livré je perds mon acompte mais peuvent ils me demander le montant tota..?

Merci pour votre Réponse

Par **janus2fr**, le 11/05/2015 à 13:30

Bonjour,

Il n'existe pas de droit de rétractation pour une commande passée sur une foire. De plus, en versant un acompte, vous avez rendu la vente définitive (contrairement au versement d'arrhes).

Sauf accord amiable avec le vendeur, vous ne pouvez plus annuler cette commande et celui-ci aurait toute latitude pour saisir la justice au cas où vous ne respecteriez pas votre engagement.

Par **IBS95**, le 11/05/2015 à 13:37

merci pour la réponse

mais dans le CGV il est bien stipulé ==> si le client ne prend pas livraison après une mise en demeure expresse, nous pourrons annuler la commande. Dans ce cas, il est expressément convenu que les sommes versées d'avance à titre d'acompte seront conservées par le vendeur sans préjudice de toute demande complémentaire de dommages et intérêts.

Par **Akram**, le **11/05/2015 à 16:05**

Pourquoi vous voulez annulez la commande ?

Par **IBS95**, le **11/05/2015 à 16:06**

la forme et la longueur de convienne pas

Par **Akram**, le **11/05/2015 à 16:29**

Désolé, je ne pense pas qu'il y a une solution à votre problème ...

Par **janus2fr**, le **11/05/2015 à 23:01**

[citation]mais dans le CGV il est bien stipulé ==> si le client ne prend pas livraison après une mise en demeure expresse, nous pourrons annuler la commande.[/citation]
C'est ce que je vous disais par "Sauf accord amiable avec le vendeur". Ici, le vendeur se propose d'annuler à l'amiable la commande en gardant l'acompte. Mais c'est à son libre choix, il est bien noté "nous pourrons annuler", pas nous annulerons...

Par **IBS95**, le **12/05/2015 à 09:21**

merci pour vos réponses

Par **Anah**, le **19/05/2015 à 20:29**

Bonjour,
Si le produit ne vous convient pas, retournez dans le magasin le plus proche afin de faire un nouveau bon de commande sur un nouveau salon. L'acompte ne sera pas perdu et vous trouverez certainement votre bonheur.